

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

### DELIBERATION

#### **OBJET : Eclairage d'un terrain de sport – demande de subvention au Département**

---

Pour des raisons de sécurité et d'amélioration des conditions d'entraînement à la pratique sportive, la Ville de Plœmeur s'était engagée sur la réalisation de l'éclairage du terrain de rugby (T4) situé au Bois Pins.

Coût de l'opération : 63 388 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention, Insertion » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide du Département.

---

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

Jean Pierre LE FERRAND